

CHEQUES-VACANCES

Nous avons le plaisir de vous informer que les ***CHEQUES-VACANCES 2019*** sont disponibles au bureau du CE.

- ➔ Les personnes qui en ont commandés sont invitées à venir les retirer munies d'une *pièce d'identité ou du badge Michelin* contre émargement.
- ➔ Les inscriptions aux chèques-vacances 2020 seront prises en compte jusqu'au vendredi **8 mars 2019 dernier délai**.
- ➔ Pour une première inscription, merci de nous fournir une copie du livret de famille et un RIB IBAN.

Nous vous précisons que le bureau du CE est ouvert :

Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
8H30 – 12H30 et 13H30 - 16H30

